

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 1^{er} AOÛT 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Par votre courrier du 26 mai 2014, vous m'avez sollicité au sujet de la mise en place, au sein de l'ENIM, d'une prime d'intéressement collectif (PIC) instituée par le décret 2011-1038 du 29 août 2011.

Je vous informe de mon accord pour proposer au guichet unique d'instruire les projets de texte prévus par le décret du 29/08/2011 précité pour instaurer cette prime à l'ENIM.

Je vous précise, par ailleurs, que ces textes doivent être soumis au comité technique de cet établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Le Secrétaire général

Vincent MAZAURIC

Monsieur Daniel PUIGMAL
Secrétaire général
UNSA DÉVELOPPEMENT DURABLE
DDT 10 – BP 769
10 026 Troyes